

Certificat de capacité d'orthophoniste

L'orthophoniste est chargé, sur prescription médicale, du traitement des troubles pathologiques de la voix, de la parole et du langage écrit ou oral.

DURÉE DE LA FORMATION

4 ans, pour l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste

DEBOUCHES VISES

L'orthophoniste peut exercer sa profession :

- soit à titre libéral, en clientèle privée, le plus souvent en cabinet ou en groupe (rémunération à l'acte) ;
- soit à titre salarié, dans les centres ou les établissements publics ou privés, service de pédiatrie, d'ORL ou de neuropsychiatrie, centres médico-psycho-pédagogiques, instituts médico-pédagogiques, etc

CONDITIONS D'ACCÈS

- 1 - Être titulaire du Bac ou du Diplôme d'Admission aux Etudes Universitaires
- 2 - Avoir satisfait au concours d'entrée
- 3 - Ne pas présenter de trouble difficilement compatible avec l'exercice de la profession : trouble sensoriel grave, trouble de l'expression orale (aisance verbale, articulation, voix, langage), instabilité psychologique. Ces différents éléments seront contrôlés lors des épreuves orales de l'examen d'entrée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

- Adresser une demande d'inscription écrite à **partir du 1^{er} juin 2009** au secrétariat de l'Institut d'Orthophonie "Gabriel Decroix" et **joindre** une enveloppe 21x29,7, libellée à vos nom et adresse, affranchie à 0,54 €, ou télécharger le dossier sur le site internet.
- Clôture des inscriptions : **le 15 juillet 2009, date impérative**, le cachet de la poste faisant foi (aucun dossier ne sera accepté après cette date) même si les résultats du baccalauréat ne sont pas encore connus. Le relevé de notes du candidat indiquant l'admission au baccalauréat devra être renvoyé avant la fin juillet.
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.
- Une convocation individuelle sera adressée **fin août** à chaque candidat (e) pour l'inviter à se présenter à l'examen d'entrée.
- Frais d'inscription au concours d'entrée : en attente de la décision ministérielle pour 2009 (68,60 € en 2008 à titre indicatif)

Date du concours : en attente de la décision ministérielle

LIEU DE FORMATION

Institut d'Orthophonie "Gabriel Decroix" <http://www.univ-lille2.fr/orthophonie>
Faculté de Médecine Henri Warembourg - Pôle Formation - 59045 LILLE Cedex
Tél : 03.20.62.76.18 / Fax : 03.20.62.76.04 / e-mail : inst-orthophonie@univ-lille2.fr

RATTACHEMENT

Université de Lille 2
Faculté de Médecine Henri Warembourg - Pôle Formation - 59045 LILLE Cedex
Tél : 03.20.62.69.00 – <http://www.univ-lille2.fr>

ORIENTATION

Service Universitaire Accueil Information Orientation
42 rue Paul Duez – 59000 Lille Tél : 03.20.96.52.80
Site internet : suaio.univ-lille2.fr

ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

Les indications suivantes qui correspondent aux épreuves de septembre 2006 ne sont données qu'à titre indicatif.

- **Trois épreuves écrites :**

- 1 - Une épreuve d'orthographe – grammaire - vocabulaire : QCM et dictée d'enfant à corriger ;
- 2 - Une épreuve de compréhension d'un texte de culture générale de nature scientifique sous forme de QCM
- 3 - Une épreuve de compréhension d'un texte de culture générale de nature littéraire : QCM et questions ouvertes.

- **Une épreuve orale** réservée aux candidats admissibles à l'issue du contrôle écrit (les candidats admissibles sont les 135 premiers classés).

Une bonne stabilité psychologique, une audition et une vision suffisantes, de bonnes capacités de communication et une maîtrise de l'expression orale (aisance verbale, articulation parfaite, voix bien posée) sont fondamentales dans l'exercice de la profession d'orthophoniste. En effet, le rééducateur ne doit absolument pas interférer avec le trouble du malade. Un médecin psychiatre, un psychologue et un orthophoniste contrôleront ces différentes aptitudes lors des épreuves orales de l'examen d'entrée, ainsi que les motivations des candidats (sous forme d'entretiens). Le contrôle de l'acuité visuelle et auditive pourra être réalisé lors de l'épreuve orale ou après si le jury le juge utile. Ce même jury pourra exiger d'autres examens médicaux (bilan phoniatrice par exemple).

ENSEIGNEMENTS

- **En 1^{ère} année : 456 h30 de cours - 27 h de travaux dirigés**

Enseignements de Linguistique – Phonétique - Physique acoustique – Méthodologie - Psychologie - Pédagogie - Psychopédagogie - Neurologie - Psychiatrie - O.R.L. - Neuropédiatrie - Pharmacologie - Initiation à l'Orthophonie – Initiation aux premiers secours

- **En 2^{ème} année : 333 h 30 de cours – En 3^{ème} année : 191 h 30 de cours**

Travaux dirigés d'orthophonie communs aux 2^{ème} et 3^{ème} années : 538h (*présence obligatoire*)

L'enseignement est essentiellement consacré à la pathologie et aux techniques de rééducation, réparti en 9 modules enseignés en 2^{ème} et 3^{ème} année :

1/ Langage oral, dyscalculie, dysgraphie **2/** Surdité **3/** Neuropsychologie, Aphasie **4/** Education précoce et prise en charge des différents handicaps du jeune enfant **5/** Dépistage et bilans **6/** Voix

7/ Troubles d'articulation, de la parole, divisions palatines, rééducation de la déglutition **8/** Langage écrit **9/** Développement vieillissement + un enseignement de psycholinguistique, de psychomotricité, de méthodologie, d'informatique, de statistiques et de techniques audiovisuelles.

- **En 4^{ème} année :** 4 semaines pédagogiques : Pathologie appliquée et conférences – Enseignement de déontologie (9 h) et réalisation et présentation d'un mémoire de recherche

STAGES

- Les stages de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} années sont obligatoires et diversifiés pour assurer l'acquisition des compétences définies par le décret du 16 mai 1986. Ils sont accomplis, en 1^{ère} année dans les écoles maternelles et primaires, en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année dans les services et consultations des hôpitaux du CHU, dans les hôpitaux liés par la convention avec le CHU, dans les dispensaires, dans les centres de rééducation, chez le praticien exerçant sa profession dans le cadre de l'exercice libéral conventionné et dans les établissements scolaires et d'éducation spécialisée agréés par la composante responsable de la préparation au certificat d'orthophoniste. En 3^{ème} année, est proposé un stage de 1 semaine en crèche.

- La présence à ces stages est vérifiée. La validation des stages est nécessaire à la passation des examens.

- **1^{ère} année :** 3 semaines de stages pédagogiques et des stages O.R.L. (9 demi-journées / semaine)

- **2^{ème} année :** 4 semaines par an (10 demi-journées / semaine)

- **3^{ème} année :** 10 semaines par an (6 demi-journées par semaine) + 1 semaine en crèche (10 demi-journées / semaine)

- **4^{ème} année :** 26 semaines de stage (6 demi-journées par semaine)

Statistiques concours 2006 : 1940 inscrits pour 120 places (numerus clausus)

NB : statistiques concours 2007 non connues à ce jour

Répartition des admis

Selon l'année d'obtention du bac	Selon la série du bac	Taux de réussite selon la formation antérieure
2006 : 1 2005 : 32 2004 : 27 2003 : 26 2002 : 9 2001 : 5 Antérieurs à 2001 : 20	Bac S : 64 Bac ES : 28 Bac L : 27 Bac SMS : 1	- Bacheliers - Ecoles préparatoires - Formation universitaire : 67.50% <ul style="list-style-type: none">• Médecine : 4.17%• SVT- Biologie- Mathématiques : 4.17%• Sciences du langage : 10.83%• Psychologie : 14.17%• Lettres modernes : 5.83 %• LEA : 9.17%• Sciences de l'éducation : 2.50%• Droit : 5.83%• Histoire : 1.67%• Autres : 10% - Reconversions professionnelles : 4.17%